



## **Ordre du jour de la réunion du CSE du 17 novembre 2022 :**

<b>1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CSE DU 20/10/2022</b>	<b>4</b>
<b>2. INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ DE L'UES SUEZ RV ENERGIE</b>	<b>4</b>
<b>3. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ DU SITE DE LAGNY</b>	<b>8</b>
<b>4. MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ DES SITES DE CARHAIX ET ORÉADE</b>	<b>8</b>
<b>5. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE LICENCIEMENT DE MADAME SYLVIE DELORY (SOCIÉTÉ VALCANTE), CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 17-1 DE LA CCN 8</b>	
<b>6. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE LICENCIEMENT DE MONSIEUR LOUHAB SAADA (SOCIÉTÉ VALCANTE), CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 17-1 DE LA CCN</b>	<b>9</b>
<b>7. INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉORGANISATION DU SITE DE SUEZ RV MEUSE</b>	<b>10</b>
<b>8. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>26</b>

**Présence :**

<b>Étaient présents :</b>	
<b>Représentants de la Direction :</b>	
<b>Yves Lambert</b>	<b>Directeur général délégué SUEZ RV Énergie, Président du CSE</b>
<b>Bella Zisère</b>	<b>Directrice des ressources humaines SUEZ RV Énergie</b>
<b>Céline Merle</b>	<b>Direction des ressources humaines SUEZ RV Énergie</b>
<b>Membres élus du CSE :</b>	
<b>Andreoletti Mathieu</b>	
<b>Baudy Frédéric</b>	
<b>Blasco Thierry</b>	
<b>Chérel David</b>	
<b>Cunin Patrick</b>	
<b>De Jaeger Isabelle</b>	
<b>Dulac Dolores</b>	
<b>Félicien Sammy</b>	
<b>Goudin Fabrice</b>	
<b>Henneton Mikaël</b>	
<b>Loumi Abdallah</b>	
<b>Martin Yannick</b>	
<b>Robinet Denis</b>	
<b>Représentants syndicaux au CSE :</b>	
<b>Raphaël Javaux</b>	<b>CFDT</b>
<b>Olivier Richard</b>	<b>Excusé</b>
<b>Hakim Ouldboukhitine</b>	<b>CGT</b>
<b>Invités :</b>	

La séance est ouverte à 9h00.

Réunion en présentiel.

Mikaël Henneton est nommé secrétaire de séance.

BELLA ZISÈRE : Bonjour à toutes et à tous. Nous allons démarrer cette réunion de CSE ordinaire. On verra à la fin pour l'organisation décembre et si on le fait en présentiel ou en TEAMS. Aujourd'hui nous sommes tous et toutes réunis en présentiel.

## 1. Approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du CSE du 20/10/2022

MIKAËL HENNETON : L'approbation du procès-verbal est reporté à la séance ordinaire suivante.

## 2. Information sur l'activité de l'UES SUEZ RV Energie

YVES LAMBERT : En deux mots. Il n'y a pas eu clôture le mois dernier parce qu'on est en procédure budget, donc je n'ai pas de document consolidé à présenter. Je vais juste faire un point rapide sur l'activité du mois d'octobre. On aura le bilan la prochaine fois.

Sur l'activité, il n'y a pas d'événement majeur impactant les sites. Seulement des incidents courants. On est dans la continuité par rapport à ce que l'on a dit les mois précédents. Sur la partie disponibilité, on est en ligne sur l'OEE avec le budget. Il manquait quelques chiffres entre les sites, mais en gros on est en ligne et on prévoit de finir avec un peu d'avance de 0,2 à 0,3% de plus d'OEE que le budget. Pour la deuxième année consécutive, 2021 et 2022, on devrait être en progression et en ligne avec ce que l'on avait prévu au budget. Donc c'est une bonne chose.

Sur les dispo, les parties techniques : sur les chaudières, on constate la même chose, on a le site de Meuse, sur lequel on revient après, qui a beaucoup de problèmes techniques – sur la chaudière en particulier – qui s'additionnent.

Sur les parties GTA, pas d'événement majeur. Si ce n'est quelques problèmes, on est en ligne avec la dispo cible de l'année 2022. Sachant que forcément avec les arrêts techniques, il y a un peu de saisonnalité sur le pourcentage. On devrait néanmoins être légèrement en retard par rapport à la progression attendue sur la dispo 2022.

Sur la partie économique, encore une fois on n'a pas les comptes, mais, selon toute vraisemblance, on devrait avoir des comptes en ligne avec le budget et certainement légèrement supérieurs, parce que on a bénéficié au mois d'octobre des prix d'électricité plus élevés. Je rappelle que c'était octobre/novembre/décembre, les prix les plus élevés. Là-dessus il y a beaucoup de discussions en cours aujourd'hui. Les débats ont eu lieu à l'assemblée, à partir d'aujourd'hui au Sénat, et ça va se boucler on ne sait pas comment, avec un risque – puisqu'aujourd'hui vu de notre fenêtre ça va être un risque – de plafonnement du prix de l'électricité, qui était attendu au 1<sup>er</sup> décembre, mais qui pourrait être – on va le mettre au conditionnel – rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Autrement dit, tout ce que on s'est raconté depuis quelques mois risque d'être remis en cause par la loi de finance. Avec une incertitude sur le timing de tout ça, puisqu'il nous reste 15 jours avant le 1<sup>er</sup> décembre et que l'on ne sait pas comment ça va fonctionner exactement. Donc c'est des vrais sujets, avec d'énormes impacts financiers, pas seulement pour RV Énergie, mais au-delà pour tout Suez. Voilà l'actualité du moment.

J'ai oublié de parler de la partie sécurité. Aujourd'hui à date, il faut que j'enlève celui qui n'est pas sur le périmètre de l'UES, 12 accidents avec arrêt sur le périmètre. Avec une tendance qui est, par rapport à ce que l'on a vu les mois précédents à la sortie de l'été, en nette amélioration – ça ne peut pas être

pire, enfin il faut espérer – donc avec un retour à un nombre d'accidents « raisonnables ». On a quand même eu un accident en octobre. On est loin de l'objectif 2022 sur ce sujet-là, malheureusement, avec des taux de gravité qui restent limités néanmoins. Des accidents on va dire avec peu de jours d'arrêt. Si vous avez des questions, je n'ai pas grand-chose d'autres à dire.

MIKAËL HENNETON : Trois points. Ok pas de présentation, clôture comptable, c'est la fin de l'année. Par contre, toujours pas d'indicateurs suivi d'intéressement en novembre ?

YVES LAMBERT : Je suis désolé, mais quand vous m'avez dit ça, j'ai vérifié : les documents sortent tous les mois. Je l'ai encore vu hier, je l'ai édité, ils sont publiés sur les sites.

RAPHAËL JAVAUX : Il faudrait investir dans les ramettes de papier.

YVES LAMBERT : On est à l'heure du digital.

MIKAËL HENNETON : Il faudrait déjà avoir un écran pour afficher. Très sérieusement, je veux bien que les documents soient édités...

YVES LAMBERT : Le document est là.

MIKAËL HENNETON : Il faudrait peut-être faire une relance sérieuse pour qu'ils soient porté à l'affichage. C'est encore pire d'avoir la chose, de faire le travail et de ne pas l'afficher.

YVES LAMBERT : C'est fait, je l'ai vu hier le document, je vous le garantis.

MIKAËL HENNETON : Ce n'est pas uniquement le tableau de bord des deux critères nationaux, c'est aussi les trois/quatre critères locaux ? Ces documents sont aussi remplis localement ? Vous me dites que la partie nationale est remplie, je veux bien le croire...

YVES LAMBERT : J'ai tout le fichier sous les yeux. J'ai tous les sites. C'est un fichier Excel qui contient tous les sites. Il y a tous les sites.

MIKAËL HENNETON : Est-ce que vous pouvez nous le fournir ?

YVES LAMBERT : Je peux vous le faire.

DENIS ROBINET : Il ne pourrait pas être envoyé au minimum au bureau du CSE qui redistribuerait à tous les élus. Si pour tous les sites c'est affiché, vous l'envoyez au nom du CSE, et charge après au secrétaire de nous le redistribuer. Ça serait bien. Ça nous permettrait de l'avoir et de le communiquer à nos collègues. Si les directions locales ne le font pas, nous allons le faire.

YVES LAMBERT : Je vais vous présenter les nationaux. J'aurais présenté quelque chose.

MIKAËL HENNETON : 60% des objectifs, c'est du site, c'est pour ça que l'on insiste vraiment pour avoir le document.

YVES LAMBERT : Je l'avais fait à votre dernière intervention. C'était le mois dernier ou le mois d'avant.

MIKAËL HENNETON : Je vous laisse présenter, j'aurais deux autres points après.

YVES LAMBERT : Ok. Donc c'est les critères nationaux. Comme je vous l'avais dit, ils sont tous au-delà, à part la partie sécurité qui n'est pas à jour. Donc ça c'est la version de septembre 2022. Je n'ai pas octobre, parce qu'on n'a pas les données. Sur la partie financière, on est à 145% d'atteinte à date. La projection est à 134%, à part le bémol que je viens de dire sur les aspects financiers indépendants de notre volonté. La hausse des prix est aussi indépendante de notre volonté donc voilà. Je cherche comment est fait le fichier...

MIKAËL HENNETON : Juste en dessous le critère 2, à date 343 projeté 333.

YVES LAMBERT : Je ne le voyais pas, merci monsieur Henneton. 333.

MIKAËL HENNETON : Ceux des sites à droite.

YVES LAMBERT : Pour la sécurité, je suis étonné. Le chiffre n'est pas juste en septembre, je pense que fin septembre on avait plus que cela. Là vous avez les valeurs.

Voilà pour la partie indicateurs nationaux. Après je peux vous montrer le fichier. Si on prend le premier sur la liste, on a tous les critères de tous les sites dans ce fichier-là. Tous les directeurs ont ça, puisqu'ils sont destinataires. Je suis désolé que les sites ne l'aient pas, parce que je suis aligné avec vous sur le fait que c'est un outil qui doit être communiqué régulièrement. On va faire plus qu'un rappel.

MIKAËL HENNETON : Deuxième point. C'est sur l'exposition du financier face au législatif. Il y a des fluctuations sur les OPEX qui se stabilisent sur la période, depuis fin octobre début novembre, il y a quand même moins de variations. Mais il y a un réel risque pour le groupe ? Parce que la partie que l'on revend au marché libre, comme vous nous avez dit, c'était de l'ordre du 20%, si je ne dis pas de bêtise. On a pré-vendu 80% sur le marché du gros. Est-ce l'on a véritablement un risque de rattrapage financier ?

YVES LAMBERT : Ce que je vous ai montré, c'est effectivement les prix toutes couvertures. Mais, en gros, les 80% couverts étaient à environ 70 euros du MW. Quand vous avez 20% dans les prévisions qui étaient à 10 fois le prix, puisque c'est à peu près ça à 700 euros. C'était octobre, novembre, décembre, c'était à peu près les prix du spot. Donc vous avez 1/5 exposé, mais qui est 10 fois supérieur au 80%. On a vite compris que c'est loin d'être négligeable et que forcément ça impacte fortement le chiffre d'affaires de RV Énergie. On a effectivement seulement 20% – on pourrait dire que ça n'est pas beaucoup – mais c'est fois dix, c'est comme si je suis à 100% d'exposition. On avait à fin septembre 50% du chiffre d'affaires exposé, alors que je n'ai que 20%, mais comme le prix était 10 fois plus cher... Le chiffre n'est pas tout à fait juste, mais c'est les ordres de grandeur. Donc oui il y a un énorme risque par rapport à la prévision

et la visée RV Énergie – donc la visée Suez – qui a été remontée aux actionnaires et que l'on remet à jour régulièrement. Encore pas plus tard que la semaine dernière et on avait déjà intégré décembre. C'était des bruits, mais dans le projet depuis hier, donc très récent, il y aurait une rétroactivité à juillet et je ne vous ai pas parlé de la deuxième louche, qui est que le plafond dans le texte présenté à l'assemblée – pour plafonner le prix de l'électricité – était fixé entre 100 et 180 euros du MWh. On a tout raisonné à 180, mais je pense que aujourd'hui on n'aura pas un plafond à 180. On a vu le chiffre des autres énergies – parce que c'est en fonction des énergies, le nucléaire, l'éolien, le photovoltaïque – on a vu les chiffres des autres. Le nôtre pour les déchets n'est pas fixé. Rien n'est fixé parce que c'est de la discussion parlementaire, mais quand on voit le premier chiffre écrit, on peut dire que c'est la référence, donc on attend aussi un risque que ça ne soit pas à 180. Là ça serait encore pire.

MIKAËL HENNETON : C'est ce qui explique que le prix de l'Epex/Spot a du mal à passer les 100/180 depuis plus de trois semaines ?

YVES LAMBERT : En fait ça baisse, parce que le gaz baisse, tout baisse. Et les prix se sont écroulés, on n'a plus le chiffre à 1000€ le MWh comme c'était attendu.

MIKAËL HENNETON : La dernière question, c'était le point commercial ? Cette fois-ci vous pouvez le dire officiellement.

YVES LAMBERT : Les deux sujets d'actualité. Le site de Cristal. On a renouvelé le contrat, donc le nouveau contrat démarrera au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Et sur le site d'Ocréal à Lunel. On a reçu la notification hier, donc on est dans le délai de recours de 11 jours qui a démarré hier, pour le renouvellement du contrat d'Ocréal au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

DENIS ROBINET : Le contrat de Cristal pour combien d'années ?

YVES LAMBERT : 10 ans si je ne dis pas de bêtise.

MIKAËL HENNETON : Je crois que c'est 8+1 +1 ou 7+1+1+1.

DENIS ROBINET : L'ancien était à combien ?

YVES LAMBERT : 15 ans.

DENIS ROBINET : Ça se rétrécit.

YVES LAMBERT : Globalement les contrats sont tous renouvelés en raccourcis. Ocréal, c'est 10 ans aussi, c'était 20 ans avant. Ça a duré plus de 20 ans parce qu'il y a eu des prolongations.

DENIS ROBINET : Celui de Valo'Marne 23 ans ?

THIERRY BLASCO : 20 ans.

YVES LAMBERT : 20 ans parce qu'il y a des gros travaux. Là où il y a des gros travaux c'est 20 ans normalement.

MIKAËL HENNETON : Au 1<sup>er</sup> janvier il devrait y avoir une DSP qui va battre le record de Valo'Marne. On en parlera au point 7.

### 3. Désignation du représentant de proximité du site de Lagny

MIKAËL HENNETON : *Le CSE désigne à l'unanimité de ses membres, monsieur Fabien Renoir, représentant de proximité du site de Lagny. Et demande à la Direction de reconnaître dès aujourd'hui son mandat et ses prérogatives.*

BELLA ZISÈRE : C'est noté et comme d'habitude, on déroge et on est d'accord pour la reconnaissance un peu anticipée des prérogatives de ce nouveau représentant de proximité.

### 4. Modalités de désignation des représentants de proximité des sites de Carhaix et Oréade

MIKAËL HENNETON : *Suite à la carence de candidature au mandat de représentant de proximité sur le site d'Oréade et à la démission du mandat de représentant de proximité pour le site de Carhaix, le CSE ouvrira prochainement deux périodes d'appel à candidature, en vue d'une désignation par le CSE au mois de décembre pour ces deux sites.*

BELLA ZISÈRE : C'est noté également, on vous remercie.

### 5. Information / consultation sur le projet de licenciement de Madame Sylvie DELORY (Société VALCANTE), conformément à l'article 17-1 de la CCN

BELLA ZISÈRE : Je pense qu'il n'y a pas besoin qu'on vous relise la note d'information. Vous savez de quelle procédure il s'agit. Il y a déjà eu une consultation pour les possibilités et les propositions de reclassement sur lesquelles le CSE a donné un avis au CSE du mois dernier. Nous avons procédé aux tentatives de reclassement avec cette recherche qui n'a pas abouti. Donc aujourd'hui nous vous consultons sur le projet de licenciement de cette salariée qui appartient à la société Valcante. En tant qu'employeur on vous soumet ce projet en consultation puisque nous n'avons pas d'autre moyen. Nous avons tenté des recherches de reclassement. Nous avons bien noté la dernière fois le point du CSE comme quoi ça ne correspondait pas complètement à ses aspirations au niveau géographique. Mais vues les nombreuses restrictions médicales, nous étions aussi un peu limités de notre côté. Donc nous avons fait ce qu'on pouvait de manière diligente, et n'ayant pas d'autres solutions, nous vous consultons

sur ce projet. Je ne sais pas si le CSE a des commentaires, des sujets à porter à notre connaissance, des observations ou si vous souhaitez formuler un avis ?

MIKAËL HENNETON : Si pas de question supplémentaire.

*Conformément aux dispositions légales et à l'article 17.1 de la convention collective CCN, le Comité Social et Économique de Suez RV Énergie a été informé et consulté lors de la réunion ordinaire du 17 novembre 2022 sur le projet de licenciement de madame Sylvie Delory, salariée du site de Valcante, après consultation sur les propositions de postes de reclassement adressés à la salariée dans le cadre de son inaptitude définitive lors de la réunion du 20 octobre 2022. Suite à un avis défavorable rendu à l'unanimité de ses membres présents au projet de reclassement de madame Delory le 20 octobre 2022, le CSE rend un avis défavorable au projet de licenciement détaillé comme suit : nombre de votants 12, 0 pour, 0 abstention, 12 contre.*

BELLA ZISÈRE : Merci. Ça sera noté dans le PV comme il se doit.

## **6. Information / consultation sur le projet de licenciement de Monsieur Louhab SAADA (Société VALCANTE), conformément à l'article 17-1 de la CCN**

BELLA ZISÈRE : Là le contexte est un peu différent. C'est le contexte du site de Valcante que vous connaissez avec les mesures qui auraient été mises en œuvre. Il s'agit d'un monsieur qui a 64 ans.

Vous connaissez la situation du centre de tri de Valcante que l'on ne va plus exploiter à partir du 31 décembre. Ça ne concerne pas beaucoup de salariés, mais quelques situations individuelles pour lesquelles on a à chaque fois procédé à une recherche de repositionnement de manière active et diligente. Concernant monsieur Louhab Saada, vous avez toutes les propositions qui lui ont été faites suite à la rencontre avec la direction RH. Il y a eu une vraie recherche de repositionnement avec un certain nombre de postes qui lui ont été proposés. Une fois de plus j'insiste, c'est un collaborateur qui a discuté avec le service RH de manière ouverte, qui a 64 ans. On a proposé évidemment beaucoup de postes. Je ne suis qu'à moitié étonnée que, dans ce contexte, il a préféré refuser l'ensemble des propositions de postes en l'état. Nous sommes, dans ce contexte, face à une impossibilité de repositionnement et on demande l'avis du CSE sur le projet de licenciement de ce collaborateur.

MIKAËL HENNETON : Si pas de question. *Conformément aux dispositions légales et à l'article 17.1 de la convention collective CCN, le comité social et économique de l'entreprise Suez RV Énergie a été informé et consulté lors de la réunion ordinaire du 17 novembre 2022 sur le projet de licenciement de monsieur Louhab Saada salarié du site de Valcante.*

*Le CSE rend un avis favorable au projet de licenciement détaillé comme suit : 13 votants, 13 pour, 0 contre, 0 abstention.*

BELLA ZISÈRE : C'est noté également, ça figurera dans le PV comme il se doit.

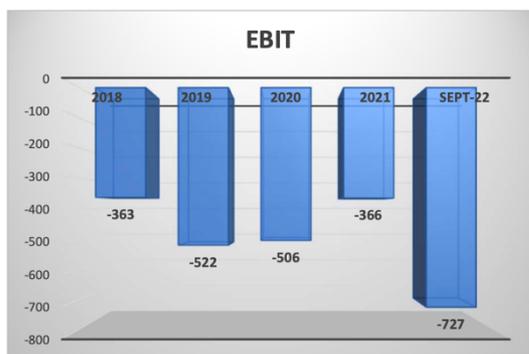
## 7. Information / consultation sur le projet de réorganisation du site de SUEZ RV Meuse

BELLA ZISÈRE : Point tant attendu depuis plusieurs mois. C'est le point central de ce CSE. Nous allons en parler tous les deux, Yves plus sur le contexte économique et sur les sujets opérationnels de réorganisation du site, moi plus sur l'impact éventuel sur l'organisation du travail des collaborateurs. Je commence toujours par la fin, j'aime bien ça. Juste en résumé. Après les dernières études et les dernières recherches de tout ce que l'on peut mettre en place pour minimiser l'impact sur les collaborateurs et sur le site, nous sommes finalement probablement plus dans le positif que ce que l'on aurait pu espérer. Si pas d'imprévu, Yves va en parler, au niveau des autorisations de la DREAL etc. sur les activités que l'on souhaite mettre en place sur le site. Donc si tout se passe comme prévu, on arrivera vraiment à minimiser totalement l'impact sur les collaborateurs du site, moyennant évidemment un changement dans certaines tâches qui sera inévitable. C'est juste en résumé, ce que les américains appellent les « executives summary », on va vous présenter tout le projet dans l'ordre en commençant par le rappel du contexte économique.

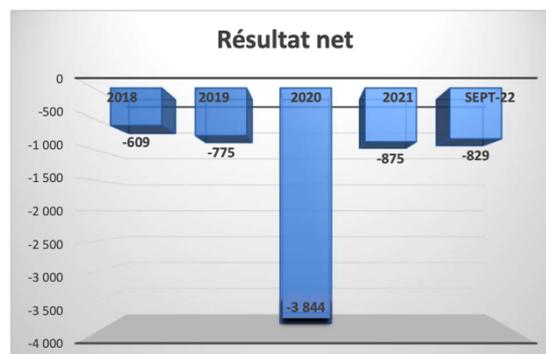
YVES LAMBERT : C'est un focus sur des choses qui ne sont pas nouvelles. Le site de Meuse Énergie, le seul site dont Suez RV Énergie est propriétaire, je rappelle que l'on n'a pas de contrat d'exploitation, de délégation quelconque. Nous sommes propriétaire du site et nous vivons avec des contrats depuis toujours renouvelés via des appels d'offres.

### **ETAT DES LIEUX DU SITE DE MEUSE ENERGIE** **Un bilan économique difficilement supportable**

Un déficit récurrent depuis de nombreuses années



Un EBIT négatif de près de -500 k€ en moyenne sur les 5 dernières années, qui se dégrade de manière accélérée en 2022



Une perte en résultat net cumulé de -6,7 M€ depuis 2018. Un déficit net de -3,8 M€ en 2020 enregistrant l'absence de valeur nette des investissements passés

La situation économique que l'on présente ici en EBIT, si on la présentait en EBITDA ça serait encore pire. On est en situation négative sur ce site depuis des années. Quand je suis arrivé sur le métier, on était déjà dans cette situation. Et malgré, on y reviendra peut-être, les différents efforts, solutions, propositions, pour arriver à redresser ce site, nous ne trouvons pas de solutions dans la version actuelle qui permettent d'assurer une pérennité au site. On s'était projeté à fin 2022 à travers des investissements complémentaires qui ont été faits, et on le voit dans les chiffres de résultats nets en

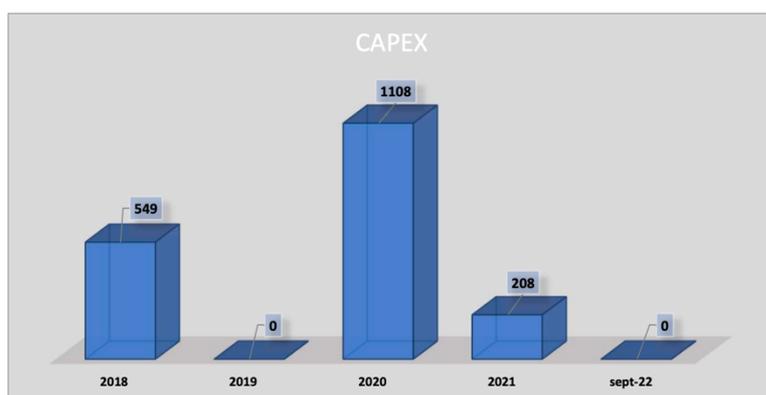
2020, pour arriver à maintenir cette installation dans l'hypothèse d'un appel d'offres de marché public et surtout d'une reprise du site par la ou les collectivités. Aujourd'hui, on est au pied du mur, puisque on arrive à fin 2022. Et comme je l'ai dit dans les différents CSE, Suez ne remettra pas de l'argent perdu, parce qu'on le voit bien depuis très longtemps, pour arriver à continuer à perdre de l'argent, parce que finalement, structurellement, on ne saura pas faire mieux, on va voir la suite.

Ça c'est la situation économique depuis les 5 dernières années, avec une prévision de l'année 2022 qui est la pire en EBIT, sachant que pour l'année 2020, c'est parce qu'on avait fait des investissements que nous portons directement et qui ne sont pas portés par la collectivité. Voilà pour la partie économique. Je ne sais pas si vous voulez que je déroule toute la présentation ou si vous avez questions ?

MIKAËL HENNETON : On va peut-être dérouler et poser les questions au fur et à mesure.

### ETAT DES LIEUX DU SITE DE MEUSE ENERGIE Un bilan économique difficilement supportable

Près de 2 M€ ont été investis sur les 4 dernières années, qui n'ont pas permis de redresser la situation



Malgré ces investissements, le résultat à fin septembre 2022 accuse un déficit supérieur à celui des années précédentes (- 727 k€)

YVES LAMBERT : D'accord. Les CAPEX mis en 2020 pour fiabiliser la partie entre autres du Traitement des Fumées qui a posé problème. On est sur un site qui est anachronique aujourd'hui. En termes de performance énergétique, on n'a pas de valorisation électrique, on a une très faible valorisation chaleur, et on est avec une performance énergétique qui, suivant comment on la calcule, est même négative. On est vraiment sur des fonctionnements intrinsèques et structurels qui sont mauvais et qui n'ont pas de perspective avec l'usine actuelle.

Dans le plan régional de la région Grand-Est, le site est inscrit en incinération et non en valorisation énergétique. Et je rappelle que en 2025, on a potentiellement, ce n'est pas une obligation, mais c'est comme ça dans les textes, une imposition de diminuer par deux la capacité d'incinérer sur tous les incinérateurs qui n'atteindront pas 65% de performance énergétique. Ce qui serait potentiellement le cas de Meuse.

## ETAT DES LIEUX DU SITE DE MEUSE ENERGIE

### Une valorisation énergétique très faible

Une performance énergétique de  
15%,  
*Pour rappel, l'objectif de 65% minimum  
ouvre droit à la réduction de TGAP*

La perte du contrat Rhovyl en 2012 a réduit  
significativement la valorisation énergétique

Le site n'exporte pas d'électricité sur le réseau  
Un réseau de chaleur alimente des bâtiments  
EDF, dans des proportions faibles

Le chiffre d'affaires de la valorisation  
énergétique ne représente que 4,5% du  
chiffre d'affaires total

Une valorisation énergétique près de 6 fois inférieure à celle  
attendue sur une usine de même nature



L'historique est résumé ici, une usine ancienne, sur laquelle il y a eu des investissements pas suffisants, mais liés au fait de la non-rentabilité du site de par sa taille, les prix de traitements locaux et l'absence de valorisation énergétique qui est aujourd'hui sur toutes les usines la partie la plus importante de l'équilibre économique d'un site d'incinération.

MIKAËL HENNETON : Première question : qu'est-ce que vous répondez au client quand il vous accuse de ne pas avoir fait suffisamment d'investissements ?

YVES LAMBERT : Je ne suis pas sûr qu'il nous accuse de ça. Si par malheur il nous accusait de ça, d'abord on est propriétaire – on fait ce que l'on veut chez nous – et malheureusement, depuis 2016, il faut avoir en tête que l'usine avait historiquement une fin de vie qui était la fin du contrat en 2020, et elle devait s'arrêter. Et on a maintenu cette usine pour son fonctionnement tel qu'il était. Et au bout d'un moment quand on arrive sur le sujet structurel, on a dépensé – vous l'avez vu – plusieurs millions, et je ne parle pas des coûts de maintenance, c'est juste les CAPEX et après il y a les coûts de l'entretien qui est fait tous les ans pour arriver à la maintenir. C'est une usine qui arrive en fin de vie. 40 ans : la plupart des clients quand ils arrivent à des usines de 40 ans, ils passent des contrats d'appels d'offres DSP pour investir dans une usine neuve ou un gros revamping. Cette installation aujourd'hui, il n'y a pas d'investissements rentables sur une usine de 25 000 tonnes, même si l'AP en fait 35 000 tonnes, sur un marché où il est réduit. Si vous prenez – on n'a pas la cartographie ici des usines d'incinération de la région – mais il y a des usines d'incinération de taille conséquente, partout autour de la petite usine de Meuse.

MIKAËL HENNETON : Ce n'est pas un procès d'intention qui est fait de ma part. Ma remarque c'est juste essayer de comprendre le relationnel entre Suez et le client voire les clients, la complexité relationnelle politique dans tout ça, entre les différentes personnes. Mais oui le client actuellement vous reproche le

non-traitement de 13 000 tonnes, le site fait 25 000 tonnes, l'AP en fait 35 000, c'est un véritable reproche qui ressort, mais comme on peut parler aussi de l'estimation du Domaine.

YVES LAMBERT : Ça ne changera rien.

MIKAËL HENNETON : J'entends bien, mais c'est pour essayer de comprendre tout ça.

YVES LAMBERT : C'est l'économie : le site, la localisation, la concurrence, absence de valorisation, ça veut dire que pas de valorisation de chaleur possible et ça serait une valorisation électrique avec un process en plus qui n'est pas d'une grande efficacité énergétique de base – le four oscillant – donc de toutes façons on aurait quelque chose à améliorer, à regarder évidemment, entre autres pas de rentabilité à réinvestir sur ce site.

MIKAËL HENNETON : Sur le foncier justement, sur lequel potentiellement vous seriez vendeur. Vous pourriez nous expliquer le décalage entre les 4M d'€ demandés par Suez et l'évaluation du Domaine à 1€ ?

YVES LAMBERT : Il n'y a pas d'explication. C'est deux visions complètement différentes. L'actif a une valeur, il a un AP, il a une implantation.

MIKAËL HENNETON : Le domaine ça n'est pas...

YVES LAMBERT : Il regarde le prix du terrain et pas un arrêté préfectoral, donc on parle de deux visions complètement différentes. Ça n'a rien à voir.

MIKAËL HENNETON : Vous intégrez dans le prix demandé l'aspect industriel du site, le domaine n'évalue uniquement que la superficie. On est d'accord ? Et la pollution du sol évidemment.

YVES LAMBERT : Non.

MIKAËL HENNETON : Si, si, je crois que le domaine le prend en considération.

YVES LAMBERT : Je ne connais pas leur étude, mais peu importe. Il y a deux approches. Le domaine a une approche commerciale. Ils ne nous ont pas dit qu'il valait un euro, ils ont dit qu'il valait moins quelque chose.

MIKAËL HENNETON : Dernière question pour moi, en tout cas sur cette partie commerciale et potentiellement la future partie commerciale : quoiqu'il arrive de toutes façons, il y a une nécessité de traiter les déchets locaux. Forcément il y a bien quelque chose qui finira par en ressortir, potentiellement une DSP de 25 ans au premier janvier. Qu'est-ce que vous répondez au client quand il vous accuse de vouloir truster l'appel d'offres ?

YVES LAMBERT : Il ne nous a jamais dit ça. Il va lancer un appel d'offres marché publique comme tout appel d'offres marché publique.

MIKAËL HENNETON : Il ne vous le dit peut-être pas directement, mais il vous accuse justement de vouloir user d'une position favorable dans la concurrence de l'appel d'offres, de vouloir en abuser et de créer une situation de monopole.

YVES LAMBERT : Chaque fois dans un appel d'offres, chacun utilise ses armes. C'est normal. C'est vrai partout, c'est vrai à Lunel, c'est vrai à Cristal, c'est vrai dans tous les appels d'offres, on utilise nos armes. On est propriétaire d'un AP, on est propriétaire d'un terrain... c'est une force, point. On n'a jamais dit qu'on n'était pas prêt à lui vendre.

MIKAËL HENNETON : Encore une fois, c'est pour essayer de comprendre aussi.

YVES LAMBERT : Donc on n'est pas en position d'interlocuteur unique.

MIKAËL HENNETON : Ok. Pour l'instant pour moi c'est bon.

YVES LAMBERT : Le politique se défause sur le privé de son incompetence à organiser l'avenir du traitement des déchets dans la Meuse et au-delà.

Le projet d'arrêt de l'activité de l'incinération, sachant que l'on avait, je l'ai déjà dit dans les CSE précédents, quelques engagements. On a un engagement sur le traitement des OM de la collectivité de Bar-le-Duc jusque fin 2023. On envisage au projet de passer par un quai de transfert pour les envoyer dans une ISDND Suez de proximité. Et l'autre engagement contractuel que l'on a, c'est de traiter les DASRI via le contrat PROSERVE et de mettre en place une installation de banalisation des DASRI, qui a pour vocation de transformer les déchets hospitaliers, dangereux à l'entrée, en déchets non dangereux qui peuvent trouver des exutoires en ISDND ou ailleurs, mais l'idée c'est de les amener dans l'ISDND au site de proximité. Donc d'assurer nos engagements commerciaux, via ces deux solutions. Indépendamment de RV Énergie, il y a une activité de rechargement de collectes sélectives du groupe qui est implantée sur le site, et on a l'alimentation en chaleur, la petite consommation de chaleur de bâtiments EDF qui est en fait autonome aujourd'hui parce que quand l'usine est en panne, il y a un système de chaufferie, de chaudières, qui permet de maintenir la chauffe des bâtiments pour le stockage des pièces EDF. C'est déjà opérationnel malheureusement, parce que l'on a quand même pas mal de périodes d'arrêt de fonctionnement de l'incinérateur aujourd'hui.

Le transfert des déchets d'OM se ferait sur le site. Ce qui permet au client de ne pas avoir d'impact économique, avec une activité à la journée. On a quelques aménagements à faire : construction d'une dalle pour pouvoir accueillir les camions, les FMA qui vont recharger. On rechargera au grappin. Et sur l'aspect administratif, on doit faire ce que l'on appelle un « porté à connaissance », ça n'est pas une autorisation, mais simplement, car aujourd'hui on le fait sur les pannes, le fait de rentrer dans une activité récurrente de transfert, oblige administrativement à un porté à connaissance qui est, si je résume, une information de la DREAL pour avoir l'autorisation pérenne de faire ce qui est dans l'AP implicite, mais pas complètement explicite de façon continue.

## **NOUVELLES ACTIVITES**

### **Transfert des OMr vers d'autres unités de traitement**

- Le transfert d'OMr est nécessaire pour traiter les OMr de la collectivité de Bar le Duc
- Activité demandant une présence de 7h à 17h
- Construction d'une dalle sur une des travées de la fosse, occupée par les gros porteurs qui seraient rechargés par le grappin. Cette solution est en cours de chiffrage, accompagnée d'études de tenue de la structure existante
- Un dossier doit être porté à la connaissance de la Préfecture, afin d'obtenir une rubrique ICPE qui n'est aujourd'hui pas présente dans l'arrêté Préfectoral

## **NOUVELLES ACTIVITES**

### **Banalisation des DASRI**

- La banalisation des DASRI consiste à transformer par chauffage à haute température des déchets dangereux en déchets non dangereux, lesquels peuvent alors être traités dans une UVE ou une ISDND
- Le projet est en cours d'étude, il nécessite :
  - la construction d'un bâtiment fermé
  - des adaptations de la voirie pour la circulation des camions
  - l'étude de la fourniture de chaleur pour les banaliseurs
  - des espaces de gestion des bacs
  - des alimentations en eau et électricité
- Un dossier doit être porté à la connaissance de la Préfecture, afin d'obtenir une rubrique ICPE qui n'est aujourd'hui pas présente dans l'arrêté Préfectoral

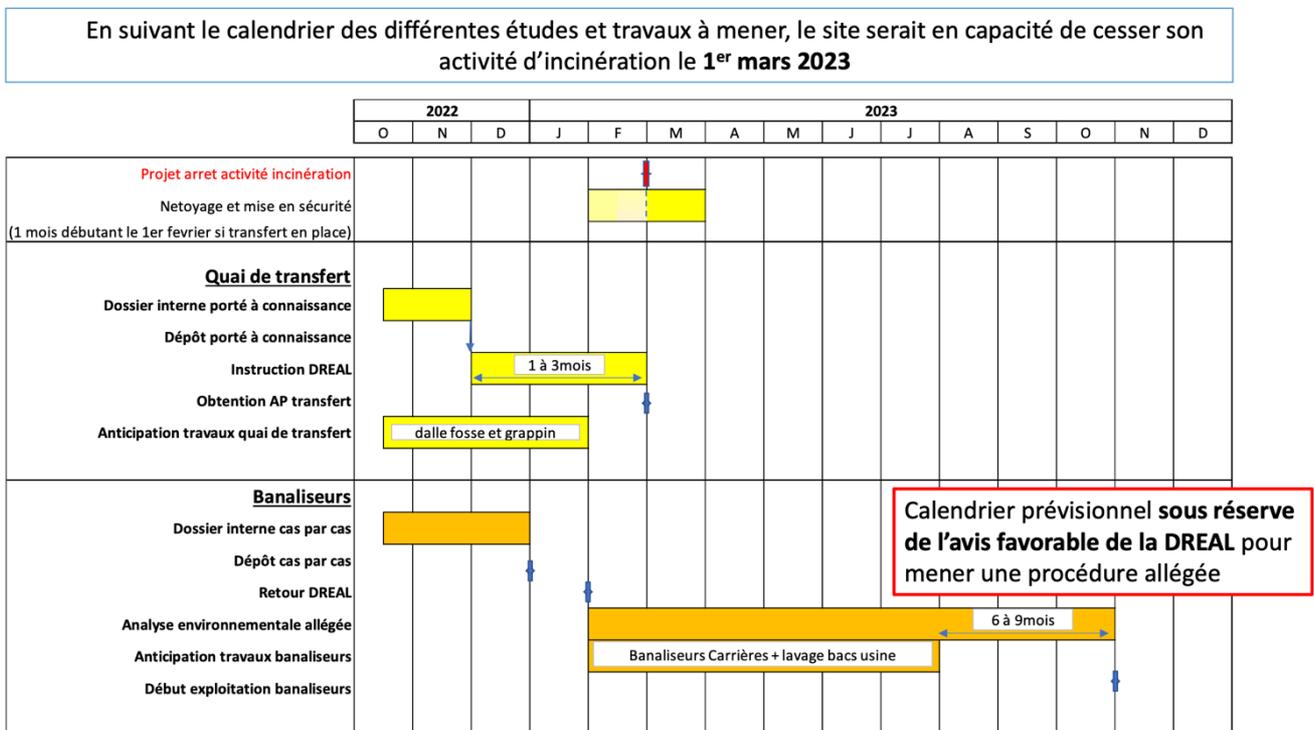
MIKAËL HENNETON : C'est ce que vous appelez procédure allégée plus loin ?

YVES LAMBERT : Non ça n'est pas ça. Ça c'est un porté à connaissance. Ce sont des dossiers où on n'a pas besoin d'autorisation spécifique. Voilà pour le transfert, c'est quelque chose de classique, que l'on a sur toutes les UVE, même si on ne le fait pas de façon continue. Quand on l'avait fait à Angoulême, on n'était pas passé par cette exigence de la Préfecture. On va dire que là, on sécurise ça, mais il n'y a pas sur le fond de problème sur cet aspect-là et il ne devrait pas y avoir de surprise. Il n'y a pas de raison. Si on va sur la partie DASRI. On utilise de l'énergie, donc de la chaleur pour enlever le caractère infectieux des déchets hospitaliers. Comme je l'ai dit tout à l'heure, déchets dangereux en non dangereux, et derrière on a une espèce de combustible solide, SCR, ça n'est pas la qualification, mais on a un flux qui

peut être utilisé et mis en stockage et qui pourrait éventuellement être utilisé dans d'autres fonctions valorisation énergétique, mais aujourd'hui on est dans la version simple et rapide surtout.

Il y a besoin d'un bâtiment dans lequel on mettrait les banaliseurs. Il y a un peu d'adaptation du quai de déchargement. Il faut gérer, comme tous les sites qui ont des déchets DASRI, les bacs pleins, les bacs vides. Donc une zone, et là il y a un côté réglementaire à respecter, entre les bacs propres – les bacs vides. Gérer aussi toute la partie égouttures, et il y a une alimentation en eau et en électricité. Sachant que l'on chauffe à l'électricité, donc on utilise de l'électricité. Et c'est là où on a un dossier qui est un « porté à connaissance » à la préfecture et qui devra obtenir l'accord de la préfecture pour obtenir la rubrique ICPE. On a la rubrique ICPE en termes de traitement des DASRI par combustion, par incinération. Et là il faut une autorisation de traiter par ce mode-là, que la préfecture considère significativement différent de la gestion actuelle. L'avantage c'est que le site et les exploitants en exploitation – on a déjà à l'AP un minimum de choses – connaissent le sujet risques DASRI. Donc on a « juste » à démontrer dans le dossier que l'on n'apporte pas de risques supplémentaires et que on mettra en œuvre tout ce qu'il faut pour gérer correctement cette technologie sur site, qui existe et qui est en fait une solution concurrente à l'incinération ; qui existe en France soit en toute petite capacité dans certains hôpitaux, pas beaucoup, ou des concurrents qui exploitent et qui banalisent, qui enlèvent le caractère infectieux, pour trouver un exutoire en stockage en général.

MIKAËL HENNETON : Donc uniquement sur la partie banaliseur et donc l'évolution de l'ICPE que vous avez besoin de l'autorisation de la DREAL et c'est sur ce point-là que vous parlez alors de procédure allégée ?



YVES LAMBERT : Voilà. On est parti dans un planning version procédure allégée. La procédure non allégée, c'est l'enquête publique, c'est tout le gros rouleau compresseur qui prend des délais largement supérieurs.

MIKAËL HENNETON : La procédure allégée est bien engagée auprès du chef de la division Meuse de la DREAL ?

YVES LAMBERT : Ils sont informés du projet, après engagée, le dossier n'est pas fait, il est en constitution.

MIKAËL HENNETON : Patrice Dumay est informé ?

YVES LAMBERT : Je ne sais pas si c'est Patrice Dumay mais...

MIKAËL HENNETON : C'est Patrice Dumay.

YVES LAMBERT : Vous êtes mieux informé que moi.

MIKAËL HENNETON : C'est inquiétant.

YVES LAMBERT : Non, mais moi je n'ai pas besoin de savoir le nom de la personne. Mais oui bien sûr, la DREAL est au courant, il y a déjà eu des contacts. C'est d'ailleurs pour ça qu'on est parti dans cette version-là. C'est ce qu'ils nous ont laissé entendre. Dit autrement : on va présenter le dossier. On part sur une procédure allégée de principe, vu ce qu'on leur a expliqué, et ils jugeront sur pièces si ça peut rester comme ça. On sait aujourd'hui que tous ces sujets administratifs peuvent dériver, pas forcément avec des événements complètement rationnels, mais il y a quand même une logique et on ne voit pas pourquoi on partirait à date dans une version complexe et complète.

BELLA ZISÈRE : Le calendrier prévisionnel.

YVES LAMBERT : Décharge sélective, c'est comme ça aujourd'hui, donc on est en continuité. L'alimentation de chaleur via Cofély je l'ai dit rapidement. Donc utilisation du système de secours actuel 100% du temps, pour assurer la chauffe du bâtiment d'EDF.

Là en termes de planning, vous retrouvez le sujet écrit en gros « calendrier prévisionnel sous réserve de l'avis favorable de la DREAL » pour la procédure allégée que je viens de décrire juste avant.

BELLA ZISÈRE : Le retour DREAL selon le calendrier, ça sera plutôt fin janvier de mémoire, c'est ça.

MIKAËL HENNETON : Justement sur ce calendrier, on considère bien que toutes façons il ne peut pas y avoir d'activité banaliseuse DASRI avant novembre 2023 ?

BELLA ZISÈRE : Courant octobre.

YVES LAMBERT : En fait il y a un investissement à faire, donc il y a un délai. Les banaliseurs, il faut les commander, il faut les installer, on ne peut pas faire ça. Même si on avait les autorisations aujourd'hui il nous faudrait le planning de six à neuf mois qui est estimé aujourd'hui.

BELLA ZISÈRE : Réaménager le site...

MIKAËL HENNETON : Et après 2023 ? Je doute que vous mettiez des banaliseurs pour trois mois, qu'est ce qui se passe après 2023 ?

YVES LAMBERT : C'est un planning de travaux. On exploite. On continue l'activité DASRI sur le site de Meuse.

BELLA ZISÈRE : Pérennisée.

MIKAËL HENNETON : Pérennisée ?

YVES LAMBERT : C'est pour ça. Sinon on ne va pas dépenser les quelques millions qu'on va dépenser là pour... c'est un planning de travaux.

MIKAËL HENNETON : Justement, ça confirme ce que je pensais, et j'en reviens à mes premières questions : si vous installez des banaliseurs et vous sanctifiez une activité DASRI via banaliseurs, vous n'allez pas vendre le foncier ?

YVES LAMBERT : je ne sais pas si on va le vendre ou pas, mais en tous les cas, dans le projet de vente, on le vend avec quelques servitudes qui est le maintien de l'activité DASRI sous cette forme là en techno ou autre.

SAMY FÉLICIEN : Le tonnage annuel est de combien sur les DASRI ?

YVES LAMBERT : C'est 3 000 tonnes par an le besoin local. En fait on a été surpris parce que, on a discuté évidemment avec l'apporteur principal, et en fait c'est une zone sur laquelle géographiquement, je ne sais pas s'il y en a beaucoup, mais au moins c'est un point d'intérêt de maintenir cette activité DASRI à cet endroit-là. Ça n'est pas un épicerie, mais un peu de collecte de Reims, de différents endroits, sachant qu'après il faut aller sur Nancy, c'est plus loin, donc il y avait un problème de fiabilité aussi des autres filières DASRI locales. Je vous rappelle à tous, et à ceux qui n'étaient pas là, c'est que pendant la période de covid, le site de Meuse était un vrai poumon pour traiter les tonnes de DASRI, les tonnes de Mulhouse sont venues à Meuse, les tonnes de Île de France sont venues à Meuse, et on a été même en fonctionnement sur l'usine avec un taux de DASRI que je pense il n'y a pas beaucoup d'usines en France qui traitaient autant en pourcentage de DASRI que l'usine de Meuse, c'est un vrai besoin commercial.

BELLA ZISÈRE : Je peux avancer ?

MIKAËL HENNETON : Juste une dernière question, en tout cas sur cette partie-là. On est d'accord que de toutes façons ça n'est pas la seule consultation qui sera faite auprès du CSE ? Parce qu'il manque pas mal de volets ne serait-ce que sur la sécurité, sur la présentation des technos, sur les modules de formations etc.

BELLA ZISÈRE : Au fur et à mesure que le projet évolue, on vous tiendra évidemment informés de tout...

MIKAËL HENNETON : Pas informés, consultés.

BELLA ZISÈRE : Si besoins consultés, sinon informés, en fonction de la tournure que prend le projet, mais probablement consultés, vu que on n'a pas suffisamment de détails sur plusieurs points à ce stade, pour que ça soit concluant. On vous consulte aujourd'hui sur le projet avec l'avancement à date. Il y a beaucoup de points d'interrogations, vous avez compris, rien que la majeure qui est l'autorisation de la DREAL, après sur des conditions de travail sur le site, on considère qu'il n'y aura pas d'évolution majeures de conditions de travail, toutefois on vous tiendra au courant de comment ça va être organisé dans le détail. Donc non il y aura des info/consult et des informations, et ou, en fonction de l'évolution du projet.

YVES LAMBERT : Si je peux me permettre une petite correction, je pense qu'il va y avoir une grosse évolution en termes de conditions de travail, elles seront bien meilleures demain que ce qu'elles peuvent être aujourd'hui, en termes de risques, parce que on va largement diminuer les risques.

MIKAËL HENNETON : Je l'ai dit en propos introductifs, ce n'est pas un jugement de valeur ou un parti pris, comme souvent d'ailleurs sur ce type de consultation mais c'est juste le respect des prérogatives du CSE.

BELLA ZISÈRE : On est en phase. On est plutôt contents à ce stade de ce que on a pu faire, ce que l'on peut concevoir collectivement par rapport à l'avenir de ce site, vues les contraintes qu'on avait en face, économiques ou autres, donc oui au contraire il n'y a aucune raison de cacher les informations au CSE là-dessus.

J'avance un peu, il n'y a pas de slide là-dessus, mais je vais vous en parler en quelques mots. Vous avez compris qu'on ne vous consulte pas sur un projet de fermeture, on vous consulte sur un projet d'évolution de l'activité. Donc même s'il n'y aura pas d'incinération à partir du 1<sup>er</sup> mars grosso modo à proprement parler des déchets, il y a d'autres activités qu'on a pu penser, qu'on souhaite mettre en place, sur lesquelles on investit de manières conséquentes et qu'on espère de ce fait, que vu le nombre de collaborateurs qu'on estime pouvoir occuper sur ces activités – on parle de quai de transfert et on parle surtout de la banalisation des DASRI qui nécessitera l'implication de plusieurs collaborateurs – on espère pouvoir éviter tout impact sur l'emploi sur ce site. Je parle au conditionnel, vous avez compris que l'on a besoin de l'autorisation de la DREAL pour la procédure allégée et c'est le point critique. Mais si tout se passe sans imprévu, comme on le conçoit, on espère, et en tout cas on mettra tout en œuvre, et on vous re consultera, on vous ré informera en fonction de l'évolution, mais là, selon notre conception, on peut viser à ne pas avoir d'impact sur l'emploi nécessitant votre avis.

Ceci étant dit, quelques mots, nous avons aujourd'hui 11 collaborateurs en CDI, nous avons quelques CDD et intérimaires. D'ailleurs Monsieur François Huss a rencontré tout le monde, un peu en prospective, y compris les collaborateurs en CDD et en intérim, pour lesquels on pense pouvoir aussi trouver des propositions d'emplois en France. Pour ceux qui sont mobiles, certains s'avèrent mobiles. Nous, vous savez comment on a besoin de main d'œuvre qualifiée sur l'UES, sur les autres sites, Sausheim et autres. Donc il n'y aura pas de sujet de reclassement déjà des collaborateurs y compris en cdd et intérim. En tout cas on en discutera et s'il y a une mobilité géographique, ça devrait pouvoir se faire. Hors mobilité géographique, quelques collaborateurs sont proches de la retraite et pourraient avoir envie de s'inscrire dedans ou pas. On estime à 6 collaborateurs le besoin pour la banalisation des DASRI, et 3 pour le quai de transfert. On n'est pas loin de 11, objectivement le delta est de deux collaborateurs, donc on a en fait plus de solutions que ce que l'on peut actionner à ce stade potentiellement. C'est pour ça que je suis confiante que si tout se passe comme prévu et s'il n'y a pas de changement, on est sûr que dans ce cas de figure on peut dire que l'impact sur l'emploi sera inexistant et même on pourra tenter de trouver des solutions pour les cdd potentiellement. En tout cas pour les CDI c'est sûr.

Que vous dire d'autre ? Évidemment il y a aussi le personnel cadre sur l'usine, ça c'est un autre sujet. On ne va pas parler de manière individuelle, mais il fait partie des 11 collaborateurs, il y a des solutions, c'est une discussion individuelle qui a déjà eu lieu avec lui. Différentes possibilités existent. Je ne peux pas évidemment en dire plus, c'est une discussion individuelle, mais il ne faut pas s'inquiéter. En tout cas il n'y a pas de raison de s'inquiéter au vu de cette discussion avec l'équipe RH. Donc tout ça est plutôt rassurant. Sachant qu'il y aura quelques mois, vous avez bien compté de mars à octobre, où le site ne fonctionnera pas sur la partie la plus importante qui est celle des DASRI. Il y aura le réaménagement, il y aura toute cette période de changement d'activité, de travaux, d'installation des bacs etc. Où il n'y aura pas d'activité. Donc comment on va s'organiser ? Est-ce que ça sera de l'activité partielle ? Si c'est le cas on vous consultera, ou est-ce que on trouvera des missions, en tout cas pour ceux qui sont mobiles, pendant cette période pour travailler ailleurs. Ou est-ce qu'il y aura d'autres actions de formation ou autre ? On a eu un cas sur Set-Faucigny à l'époque, mais c'était un cas très différent puisque l'accès au site pouvait se faire de mémoire, mais où on a trouvé des solutions pendant une période transitoire de plusieurs mois. On travaillera là-dessus, ça sera du temporaire, on fera au plus intelligent, on discutera en toute intelligence avec les salariés en leur demandant aussi de s'adapter dans la mesure du possible à ce besoin temporaire de réaménagement du site. Donc grosso modo je pense entre mars et octobre, le projet est à affiner, et les solutions sont à détailler, et pour ça effectivement il y aura un point de rencontre avec le CSE pour vous tenir au courant. Là on vient tout juste de structurer un peu le calendrier global. Laissez-nous un mois ou deux pour revenir avec ce détail de précision, mais on trouvera des solutions, c'est des solutions de mémoire pour 5 ou 6 collaborateurs, puisque le quai de transfert fonctionnera pendant la période. Donc il s'agit juste de solutions pour 5 ou 6 collaborateurs qui seront occupés par les DASRI ensuite.

MIKAËL HENNETON : Excusez-moi. Il y a des annonces qui sont faites et, ça n'est pas des jugements de valeurs, mais on ne peut pas juste avoir une vision mathématique et se dire « chouette on est réjoui, on est à un CDI pour un CDI ». Il y a des modifications de procédé, pour le salarié c'est une modification de son métier, ça n'est pas anodin.

BELLA ZISÈRE : On va le former.

MIKAËL HENNETON : S'il a envie.

BELLA ZISÈRE : S'il a envie.

MIKAËL HENNETON : Il y a déjà cette problématique-là. La notion de « un CDI pour un CDI », non je ne m'en réjouis pas. Il y a quand même beaucoup d'informations qu'il va falloir avoir en plus, la question de la rémunération, la question de la formation. Vous ne pouvez pas juste informer le CSE.

BELLA ZISÈRE : À ce stade.

MIKAËL HENNETON : Non. Sur les prochains mois, je ré insiste là-dessus, ça ne peut pas être qu'une information. Ça doit être des consultations.

BELLA ZISÈRE : Certainement. En tout cas, monsieur Henneton, au niveau de la rémunération on a déjà répondu à la lettre ouverte en disant qu'il n'y aura pas de perte de rémunération brute.

MIKAËL HENNETON : C'était assez évasif comme réponse à la lettre ouverte des salariés de Meuse énergie. Qu'est-ce qu'on appelle rémunération finalement ? Parce que le salarié quand il parle de rémunération, il parle de son net en bas de la fiche de paie, primes comprises. Modification de planning, potentiellement modification d'activité. Vous l'avez présenté, il y a l'activité de jour, mais on ne va pas se mentir apparemment une activité de gardiennage la nuit. Comment ça se passe pour leurs primes, comment ça se passe finalement pour le net en bas ? C'est ça la question des salariés, qu'est-ce que vous faites comme mécanisme là-dessus ?

YVES LAMBERT : Vous allez rouvrir un débat. Mais la prime est liée à quelque chose de spécifique, on est d'accord ? Si ce spécifique disparaît, la prime n'a pas fondamentalement de raison de rester, sinon c'est du brut. C'est pour ça que je dis que les primes – et ce n'est pas le sujet de Meuse – mais de façon générale c'est quelque chose de très vicieux et qu'il vaudrait mieux ne pas avoir de primes du tout et on serait débarrassés de ce débat. Mais bon ça fait partie des discussions à avoir.

MIKAËL HENNETON : Donc vous êtes d'accord que le maintien de la rémunération, c'est le maintien de la rémunération pas des primes afférentes.

BELLA ZISÈRE : On parle de la rémunération brute mensuelle, les primes c'est un autre sujet. Sur les conditions de travail, vous allez voir qu'effectivement l'impact restera tout à fait raisonnable. Donc on considérera que l'on continue avec les mêmes contrats de travail. Certaines tâches vont évidemment évoluer, on ne va pas se mentir. Vous avez vu ça sur la présentation. S'il y a des formations supplémentaires nécessaires, on les mettra en place en bonne et due forme. Je comprends toutes les préoccupations du CSE, c'est dans votre rôle. J'insiste sur le fait que notre objectif, vraiment, c'est de minimiser l'impact sur l'emploi. Après les conditions exactes de l'exécution de ce contrat. Évidemment si on pouvait avoir zéro impact sur la façon d'exécuter ce contrat, on le ferait, mais l'incinération va être

arrêtée, de ce fait vous dire qu'ils vont faire exactement les mêmes gestes, exactement les mêmes horaires, exactement de la même manière, ça serait mentir.

DENIS ROBINET : Comment va être traitée la partie managériale justement du personnel qui va rester pour s'occuper des banaliseurs, du tri. Il n'y a aucune gestion administrative sur le site finalement ? Si j'ai entendu puisque le manager partirait, ne serait plus là ? Si j'ai bien entendu.

BELLA ZISÈRE : C'est en cours de discussion, je ne peux pas vous en parler.

YVES LAMBERT : Il y a des sites avec des équipes très réduites, et après on gère administrativement avec un responsable d'équipe.

DENIS ROBINET : Ça sera une gestion administrative qui risque d'être partagée ?

YVES LAMBERT : Partagée ?

DENIS ROBINET : Avec un autre site.

YVES LAMBERT : C'est possible oui.

BELLA ZISÈRE : Potentiellement.

YVES LAMBERT : Pourquoi pas. C'est normal. On ne va pas faire semblant, quai de transfert tous les salariés l'ont déjà fait. On a déjà fait ça, transférer des camions pour charger des camions. On va simplement améliorer, comme je l'ai dit tout à l'heure, les conditions dans lesquelles c'est fait aujourd'hui. Et l'aspect banaliseur, on traite déjà des DASRI. On reçoit les camions, on gère les bacs, le bac au lieu d'alimenter une chaîne qui alimentera une UVE, alimentera un banaliseur et derrière sortira un déchet qu'il faudra évacuer dans une benne à l'extérieur. Ça va être quand même nettement plus simple que tout ce que l'on a aujourd'hui.

DENIS ROBINET : Il y a quand même une partie maintenance qu'il faudra assurer.

YVES LAMBERT : Oui bien sûr.

DENIS ROBINET : Les ponts roulants vont continuer pour le transfert, les grappins pour mise en fosse et chargement camions. Le grappin, c'est quelque chose qui va tourner tous les jours à l'exception peut-être du week-end.

YVES LAMBERT : Comme aujourd'hui, enfin ils tourneraient de 7h à 17h.

DENIS ROBINET : C'est des points sensibles dans une usine en général.

YVES LAMBERT : D'accord mais il n'y a rien de nouveau. C'est maîtrisé. Et en termes de formation il ne va pas y avoir six mois de formation. Je pense que quelques jours devraient être largement suffisants.

THIERRY BLASCO : Vers quels exutoires vont être envoyés les DASRI pendant la période de travaux ?

YVES LAMBERT : Ça c'est le client qui doit gérer, je ne sais pas.

MIKAËL HENNETON : Enfouissement.

YVES LAMBERT : Non, ça n'est pas banalisé.

MIKAËL HENNETON : Ils ont des pistes de banalisation.

YVES LAMBERT : Ils vont trouver évidemment, mais comme quand Meuse est à l'arrêt. Je dirais que malheureusement ils ont l'habitude.

RAPHAËL JAVAUX : La formation pour la conduite des banaliseurs, ça n'est quand même pas 3 ou 4 jours ? C'est quand même un gros process à apprendre.

YVES LAMBERT : Ça n'est pas un process, c'est une boîte, c'est un cube dans lequel vous entrez et ça ressort. Ça n'est pas une usine.

RAPHAËL JAVAUX : Ce n'est pas une usine, mais il y a quand même un nouveau process. Il faut quand même mettre les collègues dans une bonne position pour débiter. Ils sortent d'une position de germinal, on ne va quand même pas les mettre dans un ???

YVES LAMBERT : C'est ce que je dis, ça va être beaucoup mieux.

BELLA ZISÈRE : D'autres questions à ce stade ? On reviendra vers vous évidemment au fur et à mesure que l'on évolue, qu'on affine nos réflexions.

YVES LAMBERT : Pour compléter, pour être clair, on projette la fin de l'incinération en février.

BELLA ZISÈRE : Fin février.

YVES LAMBERT : Fin février. Et après par rapport au projet, sans aléa particulier. On verra s'il faut bouger avec un recul éventuel, si on avait un incident majeur.

BELLA ZISÈRE : C'est la version optimiste.

YVES LAMBERT : Objectivement, le plus tôt sera le mieux.

FRÉDÉRIC BAUDY : J'ai une question par rapport au personnel posté, vous prévoyez de tous les maintenir à partir de fin février, pour faire comme on avait fait sur Set-Faucigny : maintenir la sécurité du site même le week-end, maintenir les postes en fait pour tenir le site ?

YVES LAMBERT : Non, il n'y aura pas besoin.

FRÉDÉRIC BAUDY : Pour la sécurité, vous allez faire comment par rapport à la fosse ?

BELLA ZISÈRE : Il y a une personne pour la sécurisation, il me semble.

YVES LAMBERT : Je n'ai pas bien compris la question.

FRÉDÉRIC BAUDY : Par rapport à la sécurité du site, de la fosse et du quai de transfert et pour le risque incendie, il y a besoin de personnel pour la sécurité.

BELLA ZISÈRE : Une personne normalement.

FRÉDÉRIC BAUDY : Une personne en permanence ?

YVES LAMBERT : Ça fait partie des obligations réglementaires.

BELLA ZISÈRE : Il y aura besoin peut-être de 3 personnes pour la partie quai de transfert et une personne pour la sécurité potentiellement. Et encore une fois, ça n'est pas l'objet de la consultation, mais c'est ce que l'on prévoit normalement.

MIKAËL HENNETON : La question qui se pose de toutes façons, c'est que à l'heure actuelle il y a un IPR sur site. Pourquoi l'avoir sous-traité d'ailleurs ?

YVES LAMBERT : un IPR ?

MIKAËL HENNETON : Vous payez bien un ingénieur prévention des risques pour s'occuper de la sécurité sur le site de Meuse ? Ça n'est pas quelqu'un de Suez on est d'accord, c'est de la sous-traitance ?

YVES LAMBERT : Sur les chantiers oui, sinon il n'y a pas d'IPR en permanence sur Meuse.

MIKAËL HENNETON : En tout cas vous avez quelqu'un qui s'occupe de la sécurité sur Meuse qui n'est pas Suez.

YVES LAMBERT : Pour les chantiers oui. Quand il y a des interventions, comme sur les autres sites avec des prestataires extérieurs qui gèrent la partie de l'intervention.

MIKAËL HENNETON : On n'aurait pas un IPR classique.

YVES LAMBERT : Ça se fait sur toutes les usines, enfin pas toutes mais beaucoup, d'avoir des prestataires extérieurs qui gèrent les travaux. Je n'ai pas le détail. Un IPR site Meuse, peut-être extérieur.

MIKAËL HENNETON : Eux ils ont juste votre presta qui vient qui suit la sécurité un peu de tout.

YVES LAMBERT : Ça n'est pas un presta, c'est peut-être une personne. Dans le schéma organisation, et je n'ai pas le détail local, il y a un IPR suez pour le site de Meuse. Qu'il soit externe temporairement parce qu'il y a peut-être un poste vacant en recrutement, peut-être, mais il n'y a pas de spécificité à Meuse par rapport à d'autres sites.

RAPHAËL JAVAUX : Sur MyMobility il y a le poste de responsable maintenance en CDI, c'est ce que j'ai lu, à moins qu'il y ait une faute de frappe et il y a deux postes en CDD en recrutement.

YVES LAMBERT : On parlait d'IPR.

RAPHAËL JAVAUX : En plus de l'IPR.

YVES LAMBERT : J'ai déjà répondu sur le poste de maintenance dans un CSE précédent.

RAPHAËL JAVAUX : Ça fait quelques mois qu'il est dans mymobility.

YVES LAMBERT : Comme quoi des fois on arrive à voir les postes dans mymobility.

MIKAËL HENNETON : C'est parce qu'il a passé trois jours à chercher.

SAMY FÉLICIEN : Mais combien de temps on met pour les trouver !

RAPHAËL JAVAUX : Je les ai passés en revue, j'ai trouvé 57 offres sur mymobility. Elles sont très récurrentes. Suez n'est pas un gros attrait pour les chercheurs d'emploi.

MIKAËL HENNETON : D'autres questions ?

On va vous demander une suspension de séance de 30 mn.

BELLA ZISÈRE : 30mn ?

MIKAËL HENNETON : On est consultés. Il y a un avis à rendre ou pas d'ailleurs, mais il y a eu beaucoup d'informations verbales qu'il faut intégrer. La présentation sociale vous l'avez faite verbalement voire hors PV, ça influence forcément.

BELLA ZISÈRE : Je comprends la préparatoire pour laquelle vous n'avez pas eu ces informations. On revient à 55.

Suspension à 10h25

Reprise à 10h55

BELLA ZISÈRE : On écoute le CSE.

MIKAËL HENNETON : *Le CSE considère avoir été valablement consulté sur et uniquement sur le projet d'évolution de l'activité d'incinération du site de Meuse Énergie vers une activité de transfert et de banalisation DASRI. Cet avis est conditionné par l'obligation de consultation du CSE sur le volet social et santé sécurité ainsi que sur la prise en charge par l'employeur d'une mission spécifiques CSSCT. Le CSE exprime également sa plus grande vigilance sur la future rémunération globale des salariés concernés et organisation du site pendant et après les travaux.*

Sur la prise en charge de la mission ?

BELLA ZISÈRE : Encore une mission. Vous allez être débordé monsieur Robinet, autant de missions.

DENIS ROBINET : On va se débrouiller.

FABRICE GOUDIN : Ça n'est pas monsieur Robinet, c'est la commission.

MIKAËL HENNETON : Éconotre, ça c'est très bien passé. Il n'y a pas de problématique à prendre en charge cette mission ?

BELLA ZISÈRE : Éconotre ?

MIKAËL HENNETON : Non, Éconotre vous l'avez déjà prise en charge. Meuse.

DENIS ROBINET : Non, Éconotre a été pris en charge seulement la moitié pour le moment, il y a le retour début décembre. On a fait avant les travaux/début des travaux, il y a fin des travaux et retour à la situation normale.

BELLA ZISÈRE : Ça s'entend, le besoin d'un mission CSSCT peut s'entendre. Après vous allez voir, ça va très bien se passer. Comme disait Yves tout à l'heure. Ne vous inquiétez pas, si c'est pour rassurer les salariés, partons là-dessus.

## 8. Questions diverses

MIKAËL HENNETON : On est prêt pour le 13ème mois ?

BELLA ZISÈRE : J'espère. Il n'y a pas de raison. Bonne remarque. On n'est jamais trop prudent. On vérifie. On fait un mail à Mélanie. On pense que c'est bon, mais ça va toujours mieux en vérifiant.

Si pas d'autres points. Une question se pose sur le mois de décembre, est-ce que on le fait en distanciel ? On peut encore le faire sur cette année en distanciel, on avait une réunion encore possible. Vue la période de Noël qui va approcher, ça va être très compliqué pour les réservations, des trains, des hôtels, c'est une période très chargée. Hayette à chaque fois nous en fait part.

MIKAËL HENNETON : Ne vous inquiétez pas la rooming list est quasiment finalisée et préparée dans une heure. Il n'y a pas de difficulté sur l'organisation.

BELLA ZISÈRE : Il y a les trajets surtout. Je serais d'avis de vous proposer, vue l'approche des vacances de Noël, c'est le 15 décembre. C'est les vacances scolaires. Ça serait bien de le faire en TEAMS.

DENIS ROBINET : On est là 4 jours pour la commission CSSCT. On ne va pas faire les allers-retours sans cesse.

BELLA ZISÈRE : Vous repartez après la commission, parce que le 16 c'est déjà en TEAMS, à la demande des délégués syndicaux parce que c'est un vendredi.

On propose le 15 décembre en TEAMS, une salle sera réservée si des élus souhaitent se connecter de la salle spécifiquement, mais nous nous préconisons effectivement que la réunion ait lieu à distance. Je pense que c'est mieux pour éviter les trajets et de rester toute la semaine à la Tour pour ceux qui ne le souhaitent pas.

MIKAËL HENNETON : Que répond le CSE sur le distanciel ou pas ?

RAPHAËL JAVAUX : Est-ce qu'il y a d'autres modifications d'agenda ?

BELLA ZISÈRE : Non. D'ailleurs il n'y a pas de modification d'agenda à proprement parler.

MIKAËL HENNETON : Ok pour que la Direction soit à distance comme d'habitude, maintien de la salle et possibilité que le CSE puisse se réunir lui en présentiel.

BELLA ZISÈRE : De manière très exceptionnelle. On ne veut pas, c'est aussi une question d'organisation pour Hayette. On ne veut pas de la réservation de chambre pour tout le monde, c'est de manière exceptionnelle si quelqu'un justifie la présence. La salle sera réservée, ça n'est pas un problème. C'est plus compliqué pour les chambres d'hôtel et c'est pour ça d'ailleurs qu'on le fait à distance essentiellement. La salle Forum est déjà réservée, donc ça n'est pas un souci.

MIKAËL HENNETON : On verra s'il y a des problématiques de chambres selon les délais, parce qu'il y a des problématiques de réservation, parce que la rooming list est arrivée un peu tardivement selon le calendrier.

BELLA ZISÈRE : Je ne veux pas vous l'imposer, vous l'avez compris. On fera les réservations de manière exceptionnelle pour ceux qui sont loin et ceux qui souhaitent impérativement rester une journée de plus. Mais l'idée c'est de faciliter la logistique. Que nous soit à distance à la tour CB21 au 35<sup>ème</sup> étage, parce que c'est comme ça que ça va se terminer, ça ne nous pose pas de problème. L'idée c'est de faciliter la logistique.

MIKAËL HENNETON : Je comprends votre idée et loin de la critiquer d'ailleurs, mais le CSE ne gère pas que ce qui est en plénière. On a aussi un propre calendrier interne sur lequel on a besoin de se réunir. On est en fin de mandature. L'année prochaine il y a quand même un trimestre, il y a quand même des choses à mettre en place au niveau du CSE, le calendrier n'est pas évident, la date de Noël n'aide pas, mais quand vous avez le 29/30 en négociation, il faut aussi que je vois avec vous, et quand on place la réunion des œuvres sociales au 1<sup>er</sup> décembre, que derrière on a encore le vote électronique, soit le 9 soit le 7. On a un CSE, nous aussi on a prévu notre propre calendrier interne, on a besoin de réserver ces chambres.

BELLA ZISÈRE : Vous avez un budget que vous n'arriverez pas à dépenser comme toujours.

MIKAËL HENNETON : On vous a proposé de l'augmenter, vous n'avez pas voulu.

BELLA ZISÈRE : Vous n'arrivez déjà pas à le dépenser sur cette année.

MIKAËL HENNETON : On vous envoie la rooming list. S'il y a des problématiques de réservation, mais ne me dites pas qu'on ferme uniquement sur une histoire de distance ou pas. On a besoin de se réunir aussi.

YVES LAMBERT : Même si la sobriété énergétique est contraire aux intérêts économiques de RV Énergie, je pense que pour le bien de tout le monde, c'est bien aussi d'appliquer la sobriété énergétique à nos propres comptes.

MIKAËL HENNETON : Ils prennent le train pour la grande majorité. Au lieu de chauffer chez eux et d'utiliser l'électricité à titre individuel, et sur une vingtaine de membres, on chauffe une salle. Non on y est sur la sobriété.

YVES LAMBERT : Vous avez une drôle de façon de le voir.

MIKAËL HENNETON : C'est une question de bilan carbone au final.

YVES LAMBERT : C'est sûr qu'il y a bien plus simple pour économiser. Vous n'allez pas arrêter le chauffage quand vous n'êtes pas chez vous.

BELLA ZISÈRE : Bon retour, bonne après-midi à toutes et à tous.

*Pour le comité social et économique. Le secrétaire : M. Mikaël Henneton*

